

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 27 JUIN 2024**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	<p>Désignation du secrétaire de séance - Vote</p> <p>Madame Barbara SARANDAO est désignée secrétaire de séance.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Désignation à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1 24SGADP0070	<p>Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2024</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2024. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2 24SGADP0071	<p>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales</p> <p>Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Prise d'acte.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																								
I-3 24SGADP0072	<p>Création de 5 postes d'apprentis</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver la création de 5 contrats d'apprentissage répartis comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Pôle/Direction/Service</th><th style="text-align: center;">Nombre de postes</th><th style="text-align: center;">Diplôme préparé</th><th style="text-align: center;">Durée de la formation</th></tr></thead><tbody><tr><td>PR/ DAJCP/Cellule foncier</td><td style="text-align: center;">1</td><td>Licence professionnelle AES</td><td style="text-align: center;">1 an</td></tr><tr><td>PR/DAJCP/Service Affaires juridiques, assurances et assemblée</td><td style="text-align: center;">1</td><td>Master 2 Juriste des collectivités territoriales</td><td style="text-align: center;">1 an</td></tr><tr><td>PAPT/Ecomusée/Service expositions</td><td style="text-align: center;">1</td><td>Master 2 Expographie Muséographie</td><td style="text-align: center;">1 an</td></tr><tr><td>PAPT/DPD/Service développement territorial durable</td><td style="text-align: center;">1</td><td>Master 2 SEME (Sol, Eau, Milieux, Environnement)</td><td style="text-align: center;">1 an</td></tr><tr><td>PAPT/Direction de l'aménagement opérationnel</td><td style="text-align: center;">1</td><td>Bac + 2/3 travaux publics</td><td style="text-align: center;">2 ans</td></tr></tbody></table> <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec les apprentis, ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Pôle/Direction/Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation	PR/ DAJCP/Cellule foncier	1	Licence professionnelle AES	1 an	PR/DAJCP/Service Affaires juridiques, assurances et assemblée	1	Master 2 Juriste des collectivités territoriales	1 an	PAPT/Ecomusée/Service expositions	1	Master 2 Expographie Muséographie	1 an	PAPT/DPD/Service développement territorial durable	1	Master 2 SEME (Sol, Eau, Milieux, Environnement)	1 an	PAPT/Direction de l'aménagement opérationnel	1	Bac + 2/3 travaux publics	2 ans	David MARTI
Pôle/Direction/Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation																							
PR/ DAJCP/Cellule foncier	1	Licence professionnelle AES	1 an																							
PR/DAJCP/Service Affaires juridiques, assurances et assemblée	1	Master 2 Juriste des collectivités territoriales	1 an																							
PAPT/Ecomusée/Service expositions	1	Master 2 Expographie Muséographie	1 an																							
PAPT/DPD/Service développement territorial durable	1	Master 2 SEME (Sol, Eau, Milieux, Environnement)	1 an																							
PAPT/Direction de l'aménagement opérationnel	1	Bac + 2/3 travaux publics	2 ans																							

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">I-4 24SGADP0073</p>	<p>Direction de la Gestion des Déchets - créations d'emplois pour l'année 2024 dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De créer dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité 42 emplois non permanents à temps complet sous contrat à durée déterminée dont 38 emplois d'agents de collecte au sein de la cellule collecte ordures ménagères et 4 emplois d'agents de haut de quai au sein de la cellule déchèteries, service exploitation de la Direction de la gestion des déchets calibré sur le grade d'adjoint technique territorial 1^{er} échelon et répartis comme suit :<ul style="list-style-type: none">o 27 CDD d'agent de collecte secteurs nord et sud de 1 mois : période de juillet et aoûto 11 CDD d'agent de collecte secteurs nord et sud de 2 semaines en fin d'année (dernière semaine de décembre et première semaine de janvier), 5 sur le secteur nord et 6 sur le secteur sud afin de faire face aux congés et de ne pas faire appel massivement à l'intérim ;o 4 CDD d'agent de haut de quai, d'une durée de 1 mois à raison de 2 CDD de 1 mois pour le secteur nord et de 2 CDD de 1 mois sur le secteur sud : période de juillet et août- D'autoriser Monsieur le Président à conclure les contrats à intervenir avec les candidats qui seront retenus ;• D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;">David MARTI</p>

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-5 24SGADP0074	<p>Mission Animation Territoriale - cellule relations aux usagers - création d'un emploi de chargé(e) d'accueil des nouveaux arrivants</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De créer au sein de la cellule Relations aux usagers de la Mission Animation Territoriale un emploi permanent à temps complet relevant de la filière administrative calibré du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'attaché territorial (catégorie A).- De mettre à jour le tableau des effectifs.- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-6 24SGADP0075	<p>Direction de la Gestion des déchets - suppressions et créations d'emplois</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De supprimer un emploi permanent à temps complet de chef de service exploitation relevant de la filière technique calibré sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;- De créer un emploi permanent à temps complet de chef(e) de service collecte des déchets de relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'ingénieur territorial (catégorie A) ;- De supprimer un emploi permanent à temps complet d'agent de haut de quai - adjoint coordonnateur à la déchèterie sud relevant de la filière technique calibré sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (Catégorie C) jusqu'au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C) ;	David MARTI

	<ul style="list-style-type: none"> - De créer un emploi permanent à temps complet de chef(fe) du service déchetterie relevant de la filière technique calibré sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'ingénieur territorial (catégorie A) ; - De mettre à jour le tableau des effectifs ; - D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-7 24SGADP0076	<p>Direction Prospective et Développement - service développement territorial durable - création d'un emploi de chargé(e) de coopération CTG</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De créer au sein du service développement territorial durable de la Direction Prospective et Développement un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de coopération Conventions Territoriales Globales (CTG) relevant de la filière administrative calibré du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'attaché territorial (catégorie A) ; - De mettre à jour le tableau des effectifs ; - imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">I-8 24SGADP0077</p>	<p>Direction des Finances - ajustement de l'organisation, transformation et création de postes</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- de supprimer l'emploi non permanent à temps complet de chargé de projets techniques et financiers actuellement établi sur la base d'un contrat de projet relevant de la filière administrative calibré sur le grade d'attaché territorial (catégorie A) ;- de supprimer l'emploi permanent à temps complet de chargé de gestion de la dette et de la fiscalité relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) jusqu'au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) ;- de supprimer l'emploi permanent à temps complet de responsable de la cellule dépenses relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'attaché territorial (catégorie A) ;- de créer au sein du service Ressources et Expertise un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de la dette et des dispositifs comptables et financiers relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'attaché principal (catégorie A) ;- de créer un emploi permanent à temps complet de chef du service dépenses relevant de la filière administrative calibré sur le grade d'attaché territorial jusqu'au grade d'attaché principal (catégorie A) ;- de mettre à jour le tableau des effectifs ;- d'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;">David MARTI</p>

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">I-9 24SGADP0078</p>	<p>Direction des Systèmes d'Information - évolution de l'organisation et création de postes</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De créer au sein de la cellule coopération du service Applications et Expérience utilisateurs un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de la coopération numérique relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'ingénieur territorial (catégorie A).- De créer au sein de la cellule applications et données du service Applications et Expérience utilisateurs un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de l'ingénierie de la donnée et développement relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'ingénieur territorial (Catégorie A).- De mettre à jour le tableau des effectifs.- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;">David MARTI</p>

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">I-10 24SGADP0079</p>	<p>Direction de la Logistique et des Moyens Généraux - Service patrimoine bâti - Création d'un emploi d'agent de gestion patrimoniale</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De créer un emploi permanent à temps complet d'agent de gestion patrimoniale relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) jusqu'au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) ;- De mettre à jour le tableau des effectifs ;	<p style="text-align: center;">David MARTI</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

<p>I-11 24SGADP0080</p>	<p>Tableau des effectifs - création et suppression des emplois dans le cadre du processus d'avancements de grades et de promotion interne au titre de l'année 2024</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De créer les emplois suivants : <p><u>Filière technique :</u> <u>Promotion interne :</u> Ingénieur : 1 Agent de maîtrise : 1</p> <p><u>Avancements de grades :</u> Ingénieur principal : 1 Agent de maîtrise principal : 4 Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 5 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 6 dont : <ul style="list-style-type: none"> - 2 à compter du 01/07/2024 - 2 à compter du 01/09/2024 - 1 à compter du 03/09/2024 - 1 à compter d 04/11/2024 </p> <p><u>Filière administrative :</u> <u>Promotion interne :</u> Attaché : 1 Rédacteur principal de 2^{ème} classe : 1</p> <p><u>Avancements de grades :</u> Attaché principal : 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 2</p> <p><u>Filière culturelle :</u> <u>Avancements de grades :</u> Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe : 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - De supprimer les emplois suivants : <p><u>Filière technique :</u></p>	<p>David MARTI</p>
---	--	---------------------------

	<p>Ingénieur : 1 Technicien principal de 1^{ère} classe : 1 Agent de maîtrise : 4 Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 5 Adjoint technique : 6 dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 à compter du 01/07/2024 - 2 à compter du 01/09/2024 - 1 à compter du 03/09/2024 - 1 à compter du 04/11/2024 <p><u>Filière administrative :</u> Attaché : 1 Rédacteur principal de 2^{ème} classe : 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 1 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 2</p> <p><u>Filière culturelle :</u> Adjoint du patrimoine : 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - De mettre à jour le tableau des effectifs ; - D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-12 24SGADP0081	<p>Droit à la formation des élus - Convention avec le Centre Condorcet</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les termes de la convention portant sur la formation des élus communautaires à intervenir avec le Centre de formation CONDORCET de la FNESR. - d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention. - de prélever les dépenses correspondantes, 15 800 € TTC, sur les lignes budgétaires correspondantes. <p>Adopté : OUI</p>	David MARTI

	<p>Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>I-13 24SGADP0082</p>	<p>Société publique Locale "Sud Bourgogne Aménagement" - Vente de parts à la commune du Breuil</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la vente d'une action du capital social de la société publique locale « Sud Bourgogne Aménagement » à la commune du Breuil en contrepartie d'un prix fixé à 1 000 €. - D'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer tous les documents permettant de rendre effective cette cession. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p>Daniel MEUNIER</p>

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>I-14 24SGADP0083</p>	<p>Fourniture de matériels informatique et prestations associées - Autorisation de signature de trois accords cadres à bons de commandes et à marchés subséquents sur appel d'offre ouvert</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer trois accord-cadre mono-attributaire exécutés en partie par la conclusion de marchés subséquents et en partie par l'émission de bons de commandes, sans minimum et avec maximum, d'une durée initiale de deux ans reconductibles deux fois un an sont conclus avec les prestataires suivants et pour les montants suivants : • Lot 1: AMG Informatique, sis 7 avenue de la Découverte 21000 Dijon, pour un montant maximum 	<p>Philippe PIGEAU</p>

	<p>de 900 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre soit un maximum période 1 : 450 000€ HT - période 2 : 225 000€ HT – période 3 : 225 000€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot 2 : Econocom, sis 40 Quai de Dion Bouton 92800 Puteaux, pour un montant maximum de 800 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre soit un maximum période 1 : 400 000€ HT - période 2 : 200 000€ HT – période 3 : 200 000€ HT • Lot 3 : Betoobe, sis 19C Avenue Albert Schweitzer 13210 Saint-Rémy-de-Provence, pour un montant maximum de 300 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre soit un maximum période 1 : 150 000€ HT - période 2 : 75 000€ HT – période 3 : 75 000€ HT ; <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la collectivité, - Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, - Précise que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire par courriel ainsi qu'à la faveur d'une prochaine réunion. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">I-15 24SGADP0084</p>	<p>Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Communauté urbaine Le Creusot Montceau - Autorisation de signature d'une modification n° 2 pour 13 lots de l'accord-cadre 21044PR</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer les modifications n° 2 aux accords-cadres à bons de commande dont la liste figure ci-dessous en vue de les prolonger d'une année supplémentaire, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2204401PR : Société DOMUS CONSTRUCTION - 23E Rue du Docteur Rebillard - 71200 Le Creusot ✓ 2204403PR : SARL SDB CHRISTIAN DESVIGNES - rue du 8 mai 1945 - 71400 Antully ✓ 2204404PR : DAZY - Chemin des Perrières - 	<p style="text-align: center;">Monique LODDO</p>

01750 Replonges

- ✓ 2204405PR : ART SMA NEULAT FREDERIC –
impasse Pierre de Coubertin – ZI La Saule - 71230
Saint Vallier
- ✓ 2204406PR : ART SMA NEULAT FREDERIC –
impasse Pierre de Coubertin – ZI La Saule - 71230
Saint Vallier
- ✓ 2204407PR : SARL EGED - 16 Bis rue Henri
Chausson - 71304 Montceau-les-Mines
- ✓ 2204408PR : EIRL JONATHAN DUCHAUSSOY
UNITEC SYSTEME - 15 rue du Café - 71240
Nanton
- ✓ 2204409PR : SANI CONFORT - 73 rue Barbès -
71300 Montceau-les-Mines
- ✓ 2204410PR : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300
Montceau-les-Mines
- ✓ 2204411PR : N° 1 : ENTREPRISE BONGLET –
1840 Route de Besançon – 39000 Lons
- ✓ LE SAUNIER - N° 2 : EURL TOTA - 36 rue D'Autun
- 71300 Montceau-les-Mines
- ✓ 2204412PR : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300
Montceau-les-Mines
- ✓ 2204414PR : N° 1 : MSB REVETEMENT - 12, Rue
de la Fontaine - 71390 – Saint Boil
 - N° 2 : SAS REVERSO - 30, Rue de Guerlande -
Zone verte - 71880 – Chatenoy le Royal
 - N° 3 : MARTIN REBEUF - 57 rue Beaubernard
- 71300 Montceau-les-Mines
- ✓ 2204415PR : N° 1 : ENTREPRISE BONGLET –
1840 Route de Besançon – 39000 Lons le Saunier
 - N° 2 : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300
Montceau-les-Mines
 - N° 3 : REGIE DE TERRITOIRE DE LA CUCM
NORD - 7, Rue Hélène Brion - 71200 – Le
Creusot

- d'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits
aux budgets concernés.

Adopté : OUI

Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)

Observations : Adoption à l'unanimité.

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1 24SGADP0085	<p>Attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser le versement d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 24 000 € à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 65 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Mme Evelyne COILLEROT, M. David MARTI et M. Daniel MEUNIER, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-François JAUNET

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2 24SGADP0086	<p>Mandats spéciaux - Fixation d'un cadre général</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver, le cadre général relatif aux conditions de prise en charge directe ou de remboursement pouvant être accordées dans le cadre des mandats spéciaux- De renouveler l'autorisation accordée à M. le Président d'accorder les mandats spéciaux selon le cadre défini ci-dessus <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité</p>	David MARTI

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3 24SGADP0087	Budget principal - Vote d'une décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-4 24SGADP0088	Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative Le conseil décide : - d'adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracé dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité..	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-5 24SGADP0089	Budget annexe ZAEC - Vote d'une décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget annexe ZAEC, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-6 24SGADP0090	<p>Budget annexe Assainissement - Vote d'une décision modificative</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-7 24SGADP0091	<p>Mise à jour des AP/CP</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De voter l'ajustement des échéanciers des Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport ;- De voter la fusion des autorisations de programme Aides à la Pierre et OPAH en une seule AP Attractivité Résidentielle ;- De voter l'actualisation du montant des enveloppes consacrées aux programmes Technopôle, et Barrages – Captages.- De voter la création de l'autorisation de programme pour le renouvellement de la flotte de bus. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

<p align="center">II-8 24SGADP0092</p>	<p>Tourisme - Taxe de Séjour - Modification de la grille tarifaire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter la grille tarifaire, précisée ci-après, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 : 	<p align="center">Daniel MEUNIER</p>																																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="408 624 775 689">Catégories d'hébergement</th> <th data-bbox="782 624 906 689">Tarif plancher 2025</th> <th data-bbox="912 624 1002 689">Tarif plafond 2025</th> <th data-bbox="1008 624 1088 689">CUCM 2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="408 698 775 730">Palaces</td> <td data-bbox="782 698 906 730">0,70 €</td> <td data-bbox="912 698 1002 730">4,80 €</td> <td data-bbox="1008 698 1088 730">2,00 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="408 739 775 792">Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles</td> <td data-bbox="782 739 906 792">0,70 €</td> <td data-bbox="912 739 1002 792">3,40 €</td> <td data-bbox="1008 739 1088 792">2,00 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="408 801 775 855">Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles</td> <td data-bbox="782 801 906 855">0,70 €</td> <td data-bbox="912 801 1002 855">2,60 €</td> <td data-bbox="1008 801 1088 855">1,60 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="408 864 775 918">Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles</td> <td data-bbox="782 864 906 918">0,50 €</td> <td data-bbox="912 864 1002 918">1,70 €</td> <td data-bbox="1008 864 1088 918">1,10 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="408 927 775 1025">Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles</td> <td data-bbox="782 927 906 1025">0,30 €</td> <td data-bbox="912 927 1002 1025">1,00 €</td> <td data-bbox="1008 927 1088 1025">0,80 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="408 1034 775 1133">Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives</td> <td data-bbox="782 1034 906 1133">0,20 €</td> <td data-bbox="912 1034 1002 1133">0,80 €</td> <td data-bbox="1008 1034 1088 1133">0,70 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="408 1142 775 1294">Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures</td> <td data-bbox="782 1142 906 1294">0,20 €</td> <td data-bbox="912 1142 1002 1294">0,60 €</td> <td data-bbox="1008 1142 1088 1294">0,50 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="408 1303 775 1402">Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance</td> <td colspan="2" data-bbox="782 1303 1002 1402">0,20 €</td> <td data-bbox="1008 1303 1088 1402">0,20 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="408 1411 775 1478">Hébergements sans classement ou en attente de classement, hors hébergements de plein air</td> <td data-bbox="782 1411 906 1478">1%</td> <td data-bbox="912 1411 1002 1478">5%</td> <td data-bbox="1008 1411 1088 1478">3,50%</td> </tr> </tbody> </table>		Catégories d'hébergement	Tarif plancher 2025	Tarif plafond 2025	CUCM 2025	Palaces	0,70 €	4,80 €	2,00 €	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,40 €	2,00 €	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,60 €	1,60 €	Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,70 €	1,10 €	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0,80 €	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,70 €	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,50 €	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €	Hébergements sans classement ou en attente de classement, hors hébergements de plein air	1%	5%	3,50%
	Catégories d'hébergement		Tarif plancher 2025	Tarif plafond 2025	CUCM 2025																																					
	Palaces		0,70 €	4,80 €	2,00 €																																					
	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles		0,70 €	3,40 €	2,00 €																																					
	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles		0,70 €	2,60 €	1,60 €																																					
	Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles		0,50 €	1,70 €	1,10 €																																					
	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles		0,30 €	1,00 €	0,80 €																																					
	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives		0,20 €	0,80 €	0,70 €																																					
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures		0,20 €	0,60 €	0,50 €																																					
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €																																							
Hébergements sans classement ou en attente de classement, hors hébergements de plein air	1%	5%	3,50%																																							
<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Guy SOUVIGNY intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>																																										

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-9 24SGADP0093	<p>Modification du mode de calcul des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de l'électricité et du gaz</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De modifier le mode de calcul pour l'occupation du domaine public communautaire par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;- De fixer le mode de calcul, au plafond maximum prévu par la réglementation en vigueur. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1 24SGADP0094	<p>Le Creusot - Travaux d'aménagement de la place Schneider - Autorisation préalable de signature de marchés à procédure adaptée</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président, à signer les pièces des marchés à intervenir ;- de prélever les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Evelyne COUILLEROT

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-2 24SGADP0095	<p>SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM Val de Bourgogne - Approbation du compte-rendu annuel 2023 et signature de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le compte rendu annuel 2023 établi par la SEM Val de Bourgogne pour la ZAC des Goujons à Saint-Vallier.- D'approuver les termes de l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Goujons à intervenir avec la SEM Val de Bourgogne- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 61 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Daniel DAUMAS, M. Lionel DUPARAY, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Monique LODDO, M. David MARTI intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1 24SGADP0096	<p>TORCY - ZA CORIOLIS - ALCE Joaillerie vente terrain complémentaire pour implantation économique</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- de vendre à la société par actions simplifiée à associé unique, ALCE Joaillerie, dont le siège social est à PARIS (75002), 4 rue de la Paix, identifiée sous le numéro de SIRET 982 385 080 00014 au RCS de Paris, présidée par la société MCGP, société par actions simplifiée représentée par M. Laurent Parruitte agissant en qualité de Directeur Général, approximativement 3300 m² de terrain en complément des 35 000 m² environ déjà approuvés, à prendre sur la parcelle cadastrée section AO n°172, sur la commune de TORCY ;	Frédérique LEMOINE

	<ul style="list-style-type: none"> - de fixer le prix de cette vente à la somme de 42,00 € TTC. le mètre carré, soit un montant approximatif de 138 600,00 TTC, TVA sur marge incluse, à ajuster en fonction de la surface effective à vendre selon le document d'arpentage à venir et dont les modalités de paiement seront définies dans la promesse de vente à intervenir, étant précisé que tous les frais, de géomètre, d'acte et les taxes, seront à la charge de l'acquéreur ; - d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES représentant les intérêts de la Communauté Urbaine, en collaboration avec Me Marceau CLERMON, notaire à Paris, représentant les intérêts d'ALCE joaillerie ; - d'inscrire les recettes sur le budget annexe Coriolis, selon les modalités de paiement spécifiées dans l'acte authentique définitif. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">IV-2 24SGADP0097</p>	<p>TORCY - Zone industrielle - Vente de terrain à vocation économique pour le développement d'une activité de dépannage automobile DB AUTO.</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de vendre à la SCI S.C.R., inscrite au registre des entreprises en date du 30/01/2024, sous le SIREN n°412 800 195, dont le siège social est 40, chemin des Vallières, 69 390 VOURLES, représentée par Monsieur Patrick DANTIN, en sa qualité de gérant, les parcelles de terrains cadastrées, comme suit : <li style="padding-left: 20px;">- section C n°1415 de 2652 m² ; <li style="padding-left: 20px;">- section C n°1421 de 57 m² ; <li style="padding-left: 20px;">- d'une superficie globale de 2 709 m². - de fixer le prix de cette vente à TRENTE EUROS (30,00 € TTC) le m², soit QUATRE VINGT UN MILLE DEUX CENTS SOIXANTE DIX EUROS (81 270.00 € TTC), TVA 	<p style="text-align: center;">Frédérique LEMOINE</p>

	<p>sur marge incluse de TREIZE MILLE QUATRE CENTS SOIXANTE NEUF EUROS ET TRENTE TROIS CENTIMES (13 469.33 €).</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties, l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ; - d'inscrire la recette sur la ligne correspondante du budget annexe des zones d'activités économiques. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3 24SGADP0098	<p>TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser le président à signer avec Jimmy la convention relative à la compensation des zones humides dégradées ci après-annexée. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Evelyne COUILLEROT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-4 24SGADP0099	<p>MONTCEAU LES MINES - GazelEnergie - Demande de procédure de droit de délaissement</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De renoncer à la section de l'emplacement réservé spécifié en annexe ; 	Evelyne COUILLEROT

	<ul style="list-style-type: none"> - Prend acte de ce que le droit de préemption est purgé par son renoncement et son refus d'acquérir, en sa qualité de bénéficiaire l'emplacement réservé ; - Accepte et autorise M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-5 24SGADP0100	<p>Développement économique - Convention-cadre entre la Communauté Urbaine, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie et l'Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la conclusion d'une convention-cadre organisant la collaboration entre la Communauté Urbaine, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Saône-et-Loire, domiciliée 75 Grande Rue Saint Cosme, 71100 Chalon-sur-Saône et l'Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer, domiciliée 11 rue de Cronstadt, 75015 Paris, pour favoriser la création d'un parcours d'intégration professionnelle ciblant les ultramarins et favorisant leur arrivée sur le territoire de la Communauté Urbaine, la définition et le suivi de leur projet professionnel. - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPORTEURS
IV-6 24SGADP0101	<p>Bureau de la Vie Étudiante - Attribution d'une subvention - Signature de la convention d'objectifs 2024</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'approuver la convention d'objectifs mise en place par la Communauté Urbaine Creusot Montceau.- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte et à intervenir pour son application. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPORTEURS
IV-7 24SGADP0102	<p>ARC Scène Nationale - Attribution d'une subvention - Signature de la convention d'objectifs 2024</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'approuver la convention d'objectifs mise en place par la Communauté Urbaine Creusot Montceau.- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer cette convention et tout acte à intervenir pour son application. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jérémy PINTO et Mme Barbara SARANDAO, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-8 24SGADP0103	<p>Association AGIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2024</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "AGIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi" ;- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2024 ;- D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 551 225 € ;- D'imputer les dépenses induites sur le budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 52 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Mme Jocelyne BLONDEAU et M. Yohann CASSIER, M. Christophe DUMONT, M. Lionel DUPARAY, Mme Pascale FALLOURD, Mme Marie -Thérèse FRIZOT, M. Christian GRAND, M. Didier LAUBERAT, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Didier LAUBERAT, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-9 24SGADP0104	<p>Marchés de producteurs "Bienvenue à la ferme" Attribution d'une subvention - Convention partenariale</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec la Chambre d'agriculture de Saône et Loire pour l'organisation des Marchés de Producteurs « Bienvenue à la ferme » pour l'année 2024.- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs.	Daniel MEUNIER

	<ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'organisation des Marchés de Producteurs « bienvenue à la ferme » fournis par la Chambre d'agriculture de Saône et Loire. - D'autoriser le versement d'une subvention de 7 000 € à la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire afin de contribuer au financement des Marchés de producteurs « Bienvenue à la ferme ». - D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2024. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Georges LACOUR, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">IV-10 24SGADP0105</p>	<p>Mise en place des outils d'accompagnement pour la pépinière innovation au technopôle Sud Bourgogne HUB&GO</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le projet de convention d'accompagnement et de formation joint en annexe - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention d'accompagnement et de formation - D'approuver l'exonération la première année des charges indiquées précédemment - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Monsieur à pouvoir signer tous actes ou engagements permettant la domiciliation des entreprises au sein du Technopôle Sud Bourgogne situé au 72 rue Jean Jaurès, 71 200 Le Creusot. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;">Jérémy PINTO</p>

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-1 24SGADP0106	<p>Contrat Engagements quartiers 2030 - Autorisation de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les axes et orientations fixés en matière de politique de la ville sur le territoire communautaire pour la période 2024-2030 ;- D'approuver le contrat « Engagements quartiers 2030 » en annexe ;- D'autoriser le Président à signer le contrat « Engagements quartiers 2030 » et tout document s'y afférent. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Bernard DURAND

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																																	
V-2 24SGADP0107	<p>Contrat de ville - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2024</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- de valider la répartition du fonds communautaire politique de la ville selon la répartition suivante : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="width: 30%;"></th><th style="width: 40%; text-align: center;">Thématique</th><th style="width: 30%; text-align: center;">Montant en €</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="3" style="text-align: center;">Education - parentalité - citoyenneté</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Sauvegarde 71</td><td style="text-align: center;">ERSP</td><td style="text-align: center;">20 000</td></tr><tr><td colspan="3" style="text-align: center;">Lutte contre les fractures sociales et territoriales dans une optique de vivre-ensemble et d'accès aux droits</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Régie de territoire Nord</td><td style="text-align: center;">SeniorZen en QPV du Creusot</td><td style="text-align: center;">5 500</td></tr><tr><td style="text-align: center;">AgIRE</td><td style="text-align: center;">Prise en charge des problématiques d'ordre psychologique pour les publics suivis à AgIRE</td><td style="text-align: center;">6 000</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Pause-café</td><td style="text-align: center;">Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale</td><td style="text-align: center;">1 500</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Creusot Défi 2000</td><td style="text-align: center;">Diagnostic Forme et Santé pour les jeunes des QPV</td><td style="text-align: center;">6 000</td></tr><tr><td style="text-align: center;">A. Academy boxing</td><td style="text-align: center;">" A. Academy Boxing Olympique Tour 2024 " « Les valeurs du "Noble Art" »</td><td style="text-align: center;">5 000</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Alliance dojo</td><td style="text-align: center;">Un dojo solidaire au cœur du quartier du Plessis</td><td style="text-align: center;">5 000</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Centre de Francophonie de Bourgogne</td><td style="text-align: center;">Enchantons la langue française en accueillant des voix francophones plurielles et singulières</td><td style="text-align: center;">4 000</td></tr></tbody></table>		Thématique	Montant en €	Education - parentalité - citoyenneté			Sauvegarde 71	ERSP	20 000	Lutte contre les fractures sociales et territoriales dans une optique de vivre-ensemble et d'accès aux droits			Régie de territoire Nord	SeniorZen en QPV du Creusot	5 500	AgIRE	Prise en charge des problématiques d'ordre psychologique pour les publics suivis à AgIRE	6 000	Pause-café	Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale	1 500	Creusot Défi 2000	Diagnostic Forme et Santé pour les jeunes des QPV	6 000	A. Academy boxing	" A. Academy Boxing Olympique Tour 2024 " « Les valeurs du "Noble Art" »	5 000	Alliance dojo	Un dojo solidaire au cœur du quartier du Plessis	5 000	Centre de Francophonie de Bourgogne	Enchantons la langue française en accueillant des voix francophones plurielles et singulières	4 000	Daniel MEUNIER
	Thématique	Montant en €																																	
Education - parentalité - citoyenneté																																			
Sauvegarde 71	ERSP	20 000																																	
Lutte contre les fractures sociales et territoriales dans une optique de vivre-ensemble et d'accès aux droits																																			
Régie de territoire Nord	SeniorZen en QPV du Creusot	5 500																																	
AgIRE	Prise en charge des problématiques d'ordre psychologique pour les publics suivis à AgIRE	6 000																																	
Pause-café	Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale	1 500																																	
Creusot Défi 2000	Diagnostic Forme et Santé pour les jeunes des QPV	6 000																																	
A. Academy boxing	" A. Academy Boxing Olympique Tour 2024 " « Les valeurs du "Noble Art" »	5 000																																	
Alliance dojo	Un dojo solidaire au cœur du quartier du Plessis	5 000																																	
Centre de Francophonie de Bourgogne	Enchantons la langue française en accueillant des voix francophones plurielles et singulières	4 000																																	

Coopérative de l'école Rosa Parks	Le REP fait son show	2 000
Creusot Défi 2000	Mise en place d'un séjour Educasport pour les enfants des QPV	4 000
Creusot Défi 2000	Mise en place d'une école "multi-sports" pour les enfants et les parents	4 000
L'arc scène nationale	Les bibliothèques humaines - participer, se raconter, se rencontrer	5 000
Le Phare ici et ailleurs	Répét lecture	1 000
Lutte et forme	Soutenir le développement des actions sport dans les quartiers, pendant et hors temps scolaire, dans une optique d'inclusion sociale et citoyenne	4 440
Riheb les 4 coins du monde	Conteurs en immersion dans les quartiers	3 000
Rugby Club Montceau Bourgogne (RCMB)	Rugby pour tous - Renforcer les quartiers par le sport	2 500
Team Montceau foot	La lucarne tour	4 000
Humanity	Sensibilisation en faveur de l'égalité Femmes-Hommes Form'actions auprès des publics féminins autour du pouvoir d'agir.	2 500
Zone lutte Torcy	Mon quartier à bras le corps	3 000
Plein emploi dans les QPV		
Boutique de gestion Perspectives (BGE)	Consolider les microentreprises en QPV	2 500
AgIRE	Agire avec les institutions	4 800
APOR	Découverte de l'IA et du Numérique : outils pour l'insertion socio-professionnelle	2 000
UNIS-CITE	Diffuseur de solidarité	4 000
AgIRE	Les JO (journées opérationnelles) de l'emploi	3 760
Régie de territoire Nord	Guichet Emploi Insertion	3 000
Transitions écologique et énergétique		
OPAC Saône-et-Loire	Chantier éducatif forêt urbaine	2000

- d'approuver les termes des conventions à intervenir avec les porteurs et porteuses de projets, précisant les modalités de participation de la Communauté Urbaine,
- d'autoriser le versement aux associations, porteuses de projets, des sommes précitées au titre du fonds communautaire de la politique de la ville.

Adopté : OUI

Nombre de votants : 40 (dont 3 pouvoirs)

Observations : Etant précisé que Jocelyne BLONDEAU, Yohann CASSIER, Eric COMMEAU, Evelyne COUILLEROT, Christophe DUMONT, Lionel DUPARAY, Bernard DURAND, Pascale FALLOURD, Marie Thérèse FRIZOT, Séverine GIRARD-LELEU, Christian GRAND, Chantal LEBEAU, Monique LODDO, David MARTI, Stéphanie MICHELOT LUQUET, Jeanne Danièle PICARD, Philippe PIGEAU, Jérémy PINTO, Montserrat REYES, Barbara SARANDAO, Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY, , intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-3 24SGADP0108	<p>Approbation de la convention 2024-2026 entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et Habellis</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec Habellis pour la période 2024-2026.- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.- D'apporter des aides communautaires à la réalisation des projets portés par Habellis dans le cadre de la convention 2024-2026 pour un montant total de 552000 €, conformément au règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social.- D'imputer la dépense dans le cadre de l'autorisation de programme / crédit de paiement dédiée. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Montserrat REYES

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-4 24SGADP0109	<p>Ecomusée- Convention de partenariat Lycée Léon Blum - Journées Européennes du Patrimoine</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de la convention à conclure, entre d'une part, la communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et d'autre part, le lycée Léon Blum ;- D'autoriser le Président à signer la convention <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Mme Jeanne Danièle PICARD et Mme Barbara SARANDAO, intéressées à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-5 24SGADP0110	<p>CAUE - Convention d'objectifs 2024 - Autorisation de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes et la signature de la convention d'objectifs jointe, afin de définir, dans un partenariat clarifié, l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et de contrôle de la subvention allouée ;- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € au CAUE de Saône-et- Loire. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 61 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Jean GIRARDON, Madame Marie- Claude JARROT, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, et Monsieur Guy SOUVIGNY intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Bernard FREDON

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-6 24SGADP0111	<p>Approbation de l'avenant n°2 à la convention-cadre 2019-2026 entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'OPAC Saône-et-Loire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention-cadre à intervenir avec l'OPAC Saône et Loire :<ul style="list-style-type: none">○ Prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2026,○ Modifiant les opérations à financer,○ Actualisant le montant des subventions apportées par la CUCM sur ces opérations,○ Amendant la liste des pièces justificatives à fournir par l'OPAC Saône-et-Loire en vue de solliciter le versement des subventions par la CUCM.	Daniel MEUNIER

	<ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant. - D'apporter des aides Communautaires à la réalisation des projets portés par l'OPAC Saône-et-Loire dans le cadre de l'avenant n°2 pour un montant total de 2 592 401€, conformément au règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social. - D'imputer la dépense dans le cadre de l'autorisation de programme / crédit de paiement dédiée. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND, M. David MARTI, Mme Montserrat REYES, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">VI-1 24SGADP0112</p>	<p>Subvention à la destination des habitants pour l'achat d'un vélo classique, électrique et pour l'électrification de vélos.</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide d'adopter le règlement pour la subvention à la destination des habitants pour l'achat d'un vélo classique, électrique et pour l'électrification de vélos. - Autorise le versement des subventions <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;">Pascale FALLOURD</p>

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2 24SGADP0113	<p>Approbation des nouveaux règlements des services d'eau potable, assainissement collectif et non collectif</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les règlements de service ci-après annexés <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-3 24SGADP0114	<p>Préservation des espaces naturels - Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation communautaire 2024 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2024</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2024 à intervenir entre la Communauté Urbaine et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs 2024 et d'en assurer la bonne exécution ;- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 17.013,00€ au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;- d'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget annexe eau prévue en section de fonctionnement. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-4 24SGADP0115	Rapport annuel du délégataire en eau et assainissement pour 2023 Le conseil décide : - de prendre acte des rapports de CME relatifs à l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs) Observations : Prise d'acte.	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-5 24SGADP0116	Régie intéressée assainissement - signature avenant 4 et protocole de fin de contrat Le conseil décide : - d'approuver l'avenant n°4 au contrat de régie intéressée assainissement collectif, et l'ensemble de ses annexes dont le protocole de fin de contrat, - d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatif à cet avenant. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-6 24SGADP0117	Régie intéressée eau - signature de l'avenant n°4 et du protocole de fin de contrat Le conseil décide : - d'approuver l'avenant n°4 au contrat de régie intéressée eau potable, et l'ensemble de ses annexes dont le protocole de fin de contrat,	Jean-Marc FRIZOT

	<ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatif à cet avenant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
------------------	------------------	--------------------

<p align="center">VI-7 24SGADP0118</p>	<p>Demande d'adhésion de la Commune du Puley au Syndicat des Eaux de la Guye au 1er janvier 2025</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De prendre acte de la délibération du comité syndical du SIE de La Guye en date du 12 mars 2024 concernant l'intégration de la commune du Puley au SIE de La Guye au 1^{er} janvier 2025, - D'approuver l'adhésion de la commune du Puley au syndicat des eaux de La Guye au 1^{er} janvier 2025. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 65 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT et M. Jean-François JAUNET, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	<p align="center">David MARTI</p>
---	---	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
------------------	------------------	--------------------

<p align="center">VI-8 24SGADP0119</p>	<p>Modification des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants Arroux et Somme au 1er janvier 2025</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'APPROUVER les nouveaux statuts et ses annexes joints à la présente délibération ; - D'AUTORISER Monsieur le président ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier. 	<p align="center">David MARTI</p>
---	---	--

	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 65 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Georges LACOUR, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

VI-9 24SGADP0120	<p>Appel à projet "moins de déchets, ici c'est possible" - Attribution de subventions</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le montant des subventions pour chacune des structures ci-dessous : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Volet choisi</th> <th style="width: 50%;">Nom de la structure</th> <th style="width: 40%;">Montant alloué</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Arnaud Dubuc auto-entrepreneur</td> <td style="text-align: right;">500€ 00€</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Les jardins bénéfiques</td> <td style="text-align: right;">00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>OPAC71</td> <td style="text-align: right;">00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>LE CABAS BIO</td> <td style="text-align: right;">720 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>OPAC Saône et Loire, Agence du Creusot</td> <td style="text-align: right;">00€</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Du vent dans les fleurs</td> <td style="text-align: right;">00€</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Du vent dans les fleurs</td> <td style="text-align: right;">00€</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Julie Gouiran</td> <td style="text-align: right;">200 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser le premier versement correspondant à 50% du montant voté soit : 3 610 € - D'autoriser le versement des 50% restant à la réception des justificatifs - D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Volet choisi	Nom de la structure	Montant alloué		Arnaud Dubuc auto-entrepreneur	500€ 00€		Les jardins bénéfiques	00 €		OPAC71	00 €		LE CABAS BIO	720 €		OPAC Saône et Loire, Agence du Creusot	00€		Du vent dans les fleurs	00€		Du vent dans les fleurs	00€		Julie Gouiran	200 €	Jean-François JAUNET
Volet choisi	Nom de la structure	Montant alloué																											
	Arnaud Dubuc auto-entrepreneur	500€ 00€																											
	Les jardins bénéfiques	00 €																											
	OPAC71	00 €																											
	LE CABAS BIO	720 €																											
	OPAC Saône et Loire, Agence du Creusot	00€																											
	Du vent dans les fleurs	00€																											
	Du vent dans les fleurs	00€																											
	Julie Gouiran	200 €																											

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																				
VII-1 24SGADP0121	<p>Transports scolaires : ajustement de la tarification - année scolaire 2024/2025</p> <p>Le conseil décide :</p> <p>- d'adopter la grille tarifaire suivante :</p> <table border="1" data-bbox="403 566 1078 1357"><thead><tr><th></th><th style="text-align: center;">A compter du 1^{er} septembre 2024</th></tr></thead><tbody><tr><td>Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour ou un aller et un retour hebdomadaire, sur le service scolaire communautaire</td><td style="text-align: center;">12 € par mois 120 €</td></tr><tr><td>Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)</td><td></td></tr><tr><td>Usager non scolaire pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire</td><td style="text-align: center;">12 € par mois 120 €</td></tr><tr><td>Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)</td><td></td></tr><tr><td>Délivrance d'un premier duplicata</td><td style="text-align: center;">gratuit</td></tr><tr><td>Délivrance d'un second duplicata</td><td style="text-align: center;">15,00 €</td></tr><tr><td>Délivrance d'un duplicata supplémentaire</td><td style="text-align: center;">25,00 €</td></tr><tr><td>Taux kilométrique de base pour l'aide individuelle</td><td style="text-align: center;">0,263 €</td></tr><tr><td>Indemnité forfaitaire due à l'exploitant pour absence de titre de transport ou un titre de transport non valide</td><td style="text-align: center;">45,00 €</td></tr></tbody></table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>		A compter du 1 ^{er} septembre 2024	Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour ou un aller et un retour hebdomadaire, sur le service scolaire communautaire	12 € par mois 120 €	Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)		Usager non scolaire pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire	12 € par mois 120 €	Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)		Délivrance d'un premier duplicata	gratuit	Délivrance d'un second duplicata	15,00 €	Délivrance d'un duplicata supplémentaire	25,00 €	Taux kilométrique de base pour l'aide individuelle	0,263 €	Indemnité forfaitaire due à l'exploitant pour absence de titre de transport ou un titre de transport non valide	45,00 €	Daniel MEUNIER
	A compter du 1 ^{er} septembre 2024																					
Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour ou un aller et un retour hebdomadaire, sur le service scolaire communautaire	12 € par mois 120 €																					
Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)																						
Usager non scolaire pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire	12 € par mois 120 €																					
Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)																						
Délivrance d'un premier duplicata	gratuit																					
Délivrance d'un second duplicata	15,00 €																					
Délivrance d'un duplicata supplémentaire	25,00 €																					
Taux kilométrique de base pour l'aide individuelle	0,263 €																					
Indemnité forfaitaire due à l'exploitant pour absence de titre de transport ou un titre de transport non valide	45,00 €																					

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-2 24SGADP0122	<p>Transports scolaires - Versement Aide Individuelle au Transport (AIT) pour l'année scolaire 2023/2024</p> <p>Le conseil décide :</p> <p>- Adopte le versement de l'Aide Individuelle au Transport (AIT) pour l'année scolaire 2023/2024, pour un montant total maximum de dépenses estimé</p>	Daniel MEUNIER

à 11 515,00 euros. Les familles bénéficiaires de cette aide sont indiquées dans le tableau ci-dessous – le montant pouvant être minoré si l'élève présente un nombre d'absence supérieure à 10 jours au cours de l'année scolaire.

Bénéficiaires	Commune	Montant AIT
Mme C	Saint-Firmin	878,63 euros
Mme B	Sanvignes-les-Mines	851,17 euros
Mme C	Saint-Firmin	585,75 euros
Mr M	Saint-Sernin-du-Bois	421,01 euros
Mr M	Sanvignes-les-Mines	329,49 euros
Mr M	Sanvignes-les-Mines	329,49 euros
Mme C	Sanvignes-les-Mines	649,82 euros
Mr J	Montceau-les-Mines	219,66 euros
Mr C	Saint-Symphorien-de-Marmagne	283,72 euros
Mr L	Charmoy	347,79 euros
Mr J	Sanvignes-les-Mines	393,55 euros
Mme C	Perrecy-les-Forges	411,86 euros
Mme N	Les Bizots	219,66 euros
Mme C	Saint-Laurent-d'Andenay	146,44 euros
Mme C	Charmoy	338,64 euros
Mr J	Sanvignes-les-Mines	265,42 euros
Mme A	Le Breuil	219,66 euros
Mr C	Saint-Micaud	366,10 euros
Mme E	Sanvignes-les-Mines	585,75 euros
Mme A	Saint-Vallier	384,40 euros
Mme C	Ciry-le-Noble	292,88 euros
Mme S	Sanvignes-les-Mines	713,89 euros
Mr C	Saint-Pierre-de-Varennes	356,94 euros
Mme K	Sanvignes-les-Mines	146,44 euros
Mr J	Charmoy	576,60 euros
Mr J	Charmoy	576,60 euros
Mr C	Charmoy	375,25 euros
Mme S	Saint-Sernin-du-Bois	247,11 euros

- Dit que la dépense sera imputée au budget principal.
- Autorise Monsieur Le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer tout document se rapportant au versement de l'Aide Individuelle au Transport pour l'année scolaire 2023/2024.

Adopté : OUI

Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)

Observations : Adoption à l'unanimité.

PROXIMITE

QUESTIONS	INITITULES	RAPPORTEURS
VII-3 24SGADP0123	<p>Rapport annuel du délégué pour l'année 2023 - service public des transports urbains</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte du rapport du délégué TRANSDEV CREUSOT MONTCEAU TRANSPORT relatif à l'exploitation du service de transport public pour l'année 2023. 	Daniel MEUNIER

	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Prise d'acte.</p>	
--	--	--

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

VII-4 24SGADP0124	<p>Tarification des vélos cargos en location longue durée.</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la tarification du service vélo en location longue durée. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER
------------------------------------	---	---------------------------------

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

VII-5 24SGADP0125	<p>Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ; - D'imputer les sommes sur le budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Yohann CASSIER
------------------------------------	---	---------------------------------

La séance est levée à 21h25

Le président,
David MARTI

